

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE

SERVICE COMMERCE & ARTISANAT AVIS DE RETROCESSION

APPEL A CANDIDATURE RETROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE 5 RUE MARCELLIN BERTHELOT, CANNES

La Mairie de Cannes avise d'un appel à candidature pour la cession d'un fonds de commerce sis 5 rue Marcellin Berthelot à Cannes.

Cette rétrocession intervient conformément aux dispositions suivantes :

- la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites moyennes entreprises et son décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;
- la délibération du 20 juin 2016, par laquelle la Ville de Cannes établit un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les quartiers Prado-République et Bocca Centre et instaure un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ;
- la décision de préemption du 21 décembre 2018 du fonds de commerce sis 5 rue Marcellin Berthelot;
- les articles L.214-1 et R214-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de rétrocession ;
- le cahier des charges relatif à la rétrocession dudit fonds de commerce faisant l'objet d'une délibération du conseil municipal du 26 septembre 2022.

La rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Description du bien rétrocédé

Le bien à céder comprend un fonds de commerce situé dans l'immeuble sis 5 rue Marcellin Berthelot à Cannes.

Le bail commercial est un bail « tous commerces » avec un accord de principe du propriétaire pour « signer un bail neuf avec une déspecialisation du bail sous réserve d'un accord sur la fixation d'un nouveau loyer ».

Le repreneur devra s'acquitter à l'égard du bailleur de l'ensemble des obligations contenues dans ce bail.

La rétrocession du bail commercial se fera en adéquation avec les activités autorisées dans le bail et permettant de diversifier l'offre commerciale en respectant les activités d'ores et déjà installées.

Conditions du bail

- le loyer actuel est 4 369,80€ / an hors charges et hors taxes, soit un montant de 364,15€ H.T/ mois. En cas de déspecialisation du bail, le loyer sera défini ultérieurement par le propriétaire, en concertation avec la Mairie de Cannes, et pourra être majoré de 10% maximum ;
- le montant des provisions sur charges est de 60 € / mois soit 720 € / an ;
- le dépôt de garantie est fixé pour un montant de 900€ ;

Conditions de rétrocession du fonds de commerce par la Ville de Cannes

Conditions de rétrocession du fonds de commerce :

- le prix est fixé à 5 000€, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur ;
- le cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal et joint au présent avis de rétrocession présente le contexte de l'exercice de l'acquisition du fonds de commerce, reprend le descriptif du bien et du fonds et inclut des clauses pour assurer le respect des objectifs de diversité d'activités commerciales. Le futur acquéreur du bien s'engage à respecter les obligations posées par le cahier des charges ;

- le cahier des charges précise aussi l'ensemble des pièces à fournir dans le dossier de candidature. Aucun dossier incomplet ne sera étudié ;
- tout candidat devra justifier d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, en cas d'établissement dans un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.

Consultation du cahier des charges

Le présent avis est affiché en Mairie pendant une durée de 24 jours ainsi que sur le site internet de la commune www.cannes.com.

Le cahier des charges est téléchargeable sur le site internet de la Commune, www.cannes.fr - rubrique Mairie/renseignement e-services et démarches administratives/ avis de publicité

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la Mairie de Cannes au plus tard le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
06400 Cannes

L'enveloppe devra comporter la mention « Candidature rétrocession fonds de commerce 5 rue Marcellin Berthelot ».

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 30 octobre 2026 à 17h